

# REGLEMENT COURT DE TENNIS D'AGEL

2018 - 05 - 05

28 MAI 2018

## UTILISATION

Le court de tennis est strictement réservé aux habitants de la commune d'AGEL ainsi qu'à leur famille ou amis, exceptionnellement aux non-résidents.

Le court de tennis est exclusivement réservé à la pratique du tennis et le port de chaussures de tennis est obligatoire sur ce terrain.

L'utilisation du court de tennis par un enfant de moins de 12 ans est autorisée uniquement en présence d'un adulte.

**Le court de tennis est sous la responsabilité de la personne ayant reçu la clé, ou du parent responsable dans le cas de l'utilisation par un enfant mineur.**

Pour maintenir le terrain en parfait état :

- Veiller à la propreté des chaussures avant de pénétrer sur le terrain,
- Respecter et faire respecter la propreté sur le terrain et aux abords,
- Ramasser papiers, bouteilles avant de partir (à mettre dans le conteneur déchets recyclables)
- Verrouiller la porte après chaque utilisation.
- **L'accès aux deux roues est strictement interdit sur le terrain.**
- **Les animaux, même tenus en laisse, sont interdits sur le terrain.**
- **Il est formellement interdit de jouer au ballon sur le court de tennis.**

## RESERVATIONS

L'accès au court est autorisé de 8h00 à la tombée de la nuit (pas d'éclairage).

L'utilisation des terrains n'est pas soumise à réservation (elles sont néanmoins possibles).

Un terrain peut être occupé pour une tranche de 1h (règle générale) ou de 2h consécutives au maximum,

Lorsque des joueurs occupent un terrain, ils doivent obligatoirement le libérer à la fin du créneau

horaire si d'autres joueurs se présentent.

La carte d'accès doit être apposée sur le tableau dans tous les cas avant l'entrée sur le court.

## ACCES AU TERRAIN

Afin de responsabiliser les joueurs et de limiter les risques de dégradation, les règles suivantes devront être respectées :

1. Résider sur la commune d'Agel ou être famille ou ami d'un résident,
2. Avoir une assurance responsabilité civile,
3. S'être inscrit pour obtenir la clé, être à jour de cotisation, avoir signé le règlement,

*L'utilisation de la carte et de la clé d'accès est strictement réservée aux membres de la famille ou amis sous la responsabilité du signataire du règlement intérieur. La carte et la clé d'accès ne doivent en aucun cas être prêtées à d'autres personnes. Pour les mineurs la demande d'accès devra être réalisée par les parents.*

4. Pour obtenir votre carte d'accès et la clé veuillez contacter l'Agence Postale Communale pendant les heures d'ouvertures.
5. Il est interdit de faire un double de la clé, en cas de perte, la personne responsable devra payer le remplacement de celle-ci (prix :10 €),
6. En aucun cas la commune ne pourra être tenue pour responsable en cas de blessure, d'accident, ou de vol survenu sur le terrain.

## COTISATION

Carte à l'année valable du 01 JUILLET au 30 JUIN : Résident 20 € ; Hébergeur 30 €

Carte à la semaine : adulte ou famille hors résidents : 10 € + caution de 50 €

**L'UTILISATION DU COURT DE TENNIS SOUS-ENTEND L'ENTIERE  
ACCEPTATION DU PRESENT REGLEMENT.**